

FÉDÉRATION DES RETRAITÉS (ES) DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**RAPPORT SUR LE DOSSIER DES RETRAITES****RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

Le rendement annuel au 31 décembre 2010 a été de 12,10%, donnant une valeur ajoutée de 0,94% par rapport au portefeuille de référence. Ce rendement place notre régime dans le premier quartile pour l'année et le maintient dans le 2^e pour cinq ans parmi les caisses de plus de un milliard\$. Les placements du RRUQ ont subi les mêmes secousses que l'ensemble des marchés depuis quelques mois et le rendement pour l'année en cours sera probablement moindre.

Le résultat du test de capitalisation s'est amélioré. Il est passé de 94,8% en 2009 à 96,9% en 2010. Celui du test de solvabilité est passé de 76% à 77%. Ce manque de progrès est dû au faible taux d'intérêt des obligations à long terme du gouvernement fédéral, taux utilisé par les actuaires pour faire les projections de solvabilité à long terme. Donc, encore cette année, l'indexation n'a pas pu être accordée pour les années de service de 2005 et suivantes. Rappelons cependant que toutes les années de service de 2004 et antérieures ont complètement été indexées pour tout le monde. Il y a actuellement 2909 retraités dans le RRUQ.

CIRRAC

Le CIRRAC a continué à coordonner l'action syndicale en regard du régime de retraite et des assurances. La question de la récupération des cotisations excédentaires a été réglée de même que celle du paiement des frais de participation aux comités par les employeurs. Il est à noter qu'il y a une différence marquée d'interprétation des chiffres de projection de la situation financière entre le Comité de retraite et le CIRRAC, ce dernier étant beaucoup plus pessimiste.

RÉGIMES GOUVERNEMENTAUX

Les associations de retraités de la fonction publique continuent leurs représentations concernant le rétablissement de la pleine indexation et d'une représentation au CA de la Caisse de dépôts. La formation d'un comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation a été annoncée par la ministre responsable du Conseil du trésor et le ministre délégué aux Finances le 8 juin 2011. Un projet de Loi (projet 23) a été déposé qui, au dire des associations de retraités, va éliminer la possibilité de correction avant même le début des travaux du Comité étant donné que ce projet stipule qu'un surplus de 20% devrait être atteint avant toute correction.

Marcel Belleau (13 octobre 2011)